Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 2024-10208
Date du repérage : 17/07/2024

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **Campus Pont de Bois** **rue du Barreau** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Bâtiment B, Lot numéro Non communiqué** Code postal, ville : . **59650 VILLENEUVE D'ASCQ**
Périmètre de repérage :	 **Mise en sécurité des flux d'air de la CTA (vérification des MPCA).**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 **Enseignements supérieur/Recherche** **Date du permis de construire non connue**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Campus Pont de Bois - UNIVERSITE DE LILLE** Adresse : **rue du Barreau** **59650 VILLENEUVE D'ASCQ**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **Campus Pont de Bois - Monsieur FOUGHALI** Adresse : **rue du Barreau** **59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	KUYLLE Claire	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 06/10/2020 Échéance : 05/10/2027 N° de certification : CPDI 5771
Raison sociale de l'entreprise : **AMIBAT** (Numéro SIRET : **79433796400025)** Adresse : **2 rue Jean Jaurès, 59260 LEZENNES** Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA** Numéro de police et date de validité : **10292065104 - 01/01/2025**				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 19/07/2024, remis au propriétaire le 19/07/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 74 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Conclusion détaillée du repérage
5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
5.2 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

P15. Isolant (Porte CTA/B5)
P25. Isolant (Gaine de soufflage/Amphi 600)
P26. Isolant (Porte CTA/Amphi 600)
P29. Isolant (Porte CTA/Amphi 800)
P30. Isolant (Gaine de reprise/Amphi 800)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... ASCAL
Adresse : unité Centre, 557 route de Noyelles, PA du Pommier 62110 Hénin-Beaumont
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1593

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage*

Programme détaillé des travaux :
Mise en sécurité des flux d'air de la CTA (vérification des MPCA).

Descriptif des pièces visitées

Campus Pont de Bois - CTA A1
Campus Pont de Bois - CTA A5
Campus Pont de Bois - CTA A6
Campus Pont de Bois - CTA A2
Campus Pont de Bois - CTA A7
Campus Pont de Bois - CTA A8
Campus Pont de Bois - CTA bibliothèque
Campus Pont de Bois - CTA B5
Campus Pont de Bois - CTA B2
Campus Pont de Bois - CTA B6
Campus Pont de Bois - CTA B3
Campus Pont de Bois - CTA Amphi non identifié
Campus Pont de Bois - CTA B7
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi B7 (2ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Kino
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage)
Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage)

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-NC
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-NC
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-NC

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 19/07/2024
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 17/07/2024
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Monsieur FOUGHALI Campus Pont de Bois

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillée du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités
Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades
Sans objet

3 - Parois verticales intérieures
Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds
Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques
Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs
Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires
Sans objet

9 - Fondations et soubassements
Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers
Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

M001 : Partie à inspecter : -Isolant \| Description : -Isolant.					
Niveau : Campus Pont de Bois					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
CTA A1	1	Identifiant :M001 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A1	P001	

M002 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A1	1	Identifiant :M002 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A1	P002	

M003 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A5	1	Identifiant :M003 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A5	P003	

M004 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A5	1	Identifiant :M004 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A5	P004	

M005 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A6	1	Identifiant :M005 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A6	P005	

M006 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A6	1	Identifiant :M006 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A6	P006	

M007 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A2	1	Identifiant :M007 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A2	P007	

M008 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A2	1	Identifiant :M008 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A2	P008	

M009 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A7	1	Identifiant :M009 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A7	P009	

M010 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A7	1	Identifiant :M010 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A7	P010	

M011 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A8	1	Identifiant :M011 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A8	P011	

M012 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA A8	1	Identifiant :M012 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA A8	P012	

M013 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA bibliothèque	1	Identifiant :M013 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA bibliothèque	P013	

M014 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B5	1	Identifiant :M014 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B5	P014	

M015 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B5	**1**	**Identifiant :M015** **Description :-Isolant** **Résultat : Présence d'amiante**	**Oui** **Campus Pont de Bois - CTA B5**	**P015**	

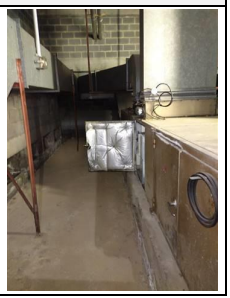
M016 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B2	1	Identifiant :M016 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B2	P016	

M017 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B2	1	Identifiant :M017 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B2	P017	

M018 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B6	1	Identifiant :M018 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B6	P018	

M019 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B6	1	Identifiant :M019 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B6	P019	

M020 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B3	1	Identifiant :M020 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B3	P020	

M021 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B3	1	Identifiant :M021 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B3	P021	

M022 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi non identifié	1	Identifiant :M022 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi non identifié	P022	

M023 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B7	1	Identifiant :M023 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B7	P023	

M024 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA B7	1	Identifiant :M024 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA B7	P024	

M025 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600	**1**	**Identifiant :M025** **Description :-Isolant** **Résultat : Présence d'amiante**	**Oui** **Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600**	**P025**	

M026 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600	**1**	**Identifiant :M026** **Description :-Isolant** **Résultat : Présence d'amiante**	**Oui** **Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600**	**P026**	

M027 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800	1	Identifiant :M027 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	P027	

M028 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800	1	Identifiant :M028 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	P028	

M029 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800	**1**	**Identifiant :M029** **Description :-Isolant** **Résultat : Présence d'amiante**	**Oui** **Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800**	**P029**	

M030 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800	**1**	**Identifiant :M030** **Description :-Isolant** **Résultat : Présence d'amiante**	**Oui** **Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800**	**P030**	

M031 : Partie à inspecter : -Joint mousse | Description : -Joint mousse.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (2ème passage)	1	Identifiant :M031 Description :-Joint mousse Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	P031	

M032 : Partie à inspecter : -Isolant (bas) | Description : -Isolant (bas).

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (2ème passage)	1	Identifiant :M032 Description :-Isolant (bas) Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	P032	

M033 : Partie à inspecter : -Isolant (haut) | Description : -Isolant (haut).

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (2ème passage)	1	Identifiant :M033 Description :-Isolant (haut) Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	P033	

M034 : Partie à inspecter : -Filtre | Description : -Filtre.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (2ème passage)	1	Identifiant :M034 Description :-Filtre Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	P034	

M035 : Partie à inspecter : -Filtre | Description : -Filtre.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600 (2ème passage)	1	Identifiant :M035 Description :-Filtre Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage)	P035	

M036 : Partie à inspecter : -Flocage | Description : -Flocage.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600 (2ème passage)	1	Identifiant :M036 Description :-Flocage Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage)	P036	

M037 : Partie à inspecter : -Colle isolant | Description : -Colle isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B5 (2ème passage)	1	Identifiant :M037 Description :-Colle isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage)	P037	

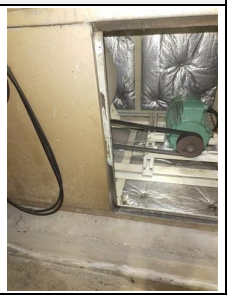
M038 : Partie à inspecter : -Joint | Description : -Joint.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B5 (2ème passage)	1	Identifiant :M038 Description :-Joint Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage)	P038	

M039 : Partie à inspecter : -Flocage | Description : -Flocage.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B7 (2ème passage)	1	Identifiant :M039 Description :-Flocage Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B7 (2ème passage)	P039	

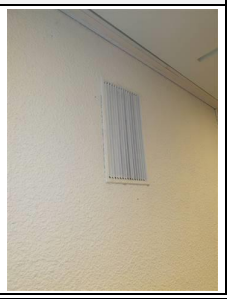
M040 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B1 (2ème passage)	1	Identifiant :M040 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage)	P040	

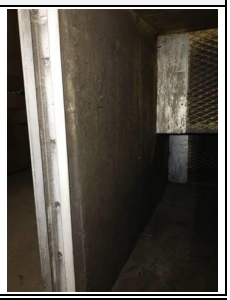
M041 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B1 (2ème passage)	1	Identifiant :M041 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage)	P041	

M042 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Kino	1	Identifiant :M042 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Kino	P042	

M043 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Kino	1	Identifiant :M043 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Kino	P043	

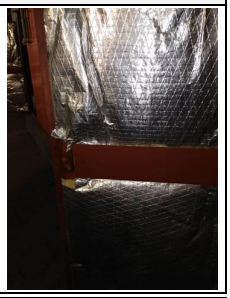
M044 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Kino	1	Identifiant :M044 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Kino	P044	

M045 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600 (3ème passage)	1	Identifiant :M045 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage)	P045	

M046 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 600 (3ème passage)	1	Identifiant :M046 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage)	P046	

M047 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (3ème passage)	1	Identifiant :M047 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage)	P047	

M048 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi 800 (3ème passage)	1	Identifiant :M048 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage)	P048	

M049 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

Niveau : Campus Pont de Bois

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B5 (3ème passage)	1	Identifiant :M049 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage)	P049	

M050 : Partie à inspecter : -Isolant | Description : -Isolant.

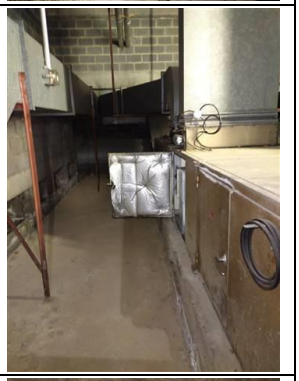
Niveau : Campus Pont de Bois

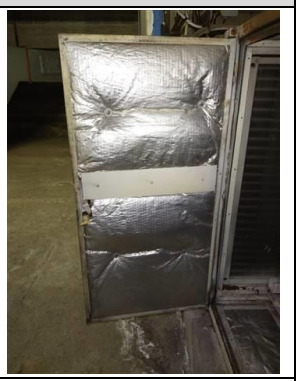
Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
CTA Amphi B5 (3ème passage)	1	Identifiant :M050 Description :-Isolant Résultat : Absence d'amiante	Oui Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage)	P050	

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M001	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A1 Echantillons : P001 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M002	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A1 Echantillons : P002 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M003	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A5 Echantillons : P003 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M004	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A5 Echantillons : P004 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M005	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A6 Echantillons : P005 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M006	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A6 Echantillons : P006 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

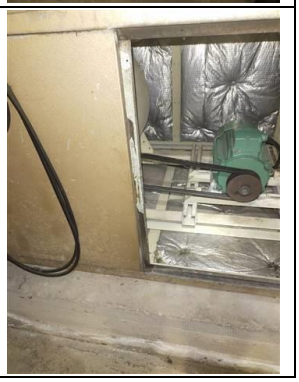
Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M007	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A2 Echantillons : P007 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M008	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A2 Echantillons : P008 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M009	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A7 Echantillons : P009 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M010	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A7 Echantillons : P010 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M011	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A8 Echantillons : P011 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M012	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A8 Echantillons : P012 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

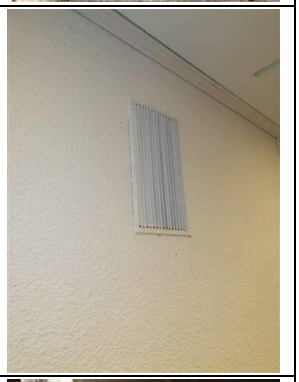
Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M013	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA bibliothèque Echantillons : P013 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M014	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B5 Echantillons : P014 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M015	**Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B5** **Echantillons : P015** **Description :** **-Isolant**	**Présence d'amiante** **(Après analyse en laboratoire)**	
M016	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B2 Echantillons : P016 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M017	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B2 Echantillons : P017 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M018	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B6 Echantillons : P018 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

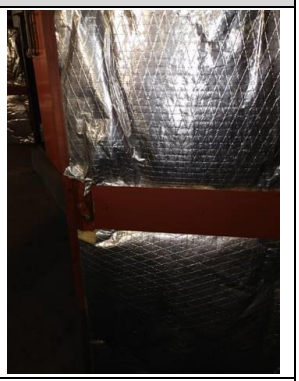
Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M019	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B6 Echantillons : P019 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M020	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B3 Echantillons : P020 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M021	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B3 Echantillons : P021 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M022	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi non identifié Echantillons : P022 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M023	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B7 Echantillons : P023 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M024	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B7 Echantillons : P024 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M025	**Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600** **Echantillons : P025** **Description :** **-Isolant**	**Présence d'amiante** **(Après analyse en laboratoire)**	
M026	**Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600** **Echantillons : P026** **Description :** **-Isolant**	**Présence d'amiante** **(Après analyse en laboratoire)**	
M027	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Echantillons : P027 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M028	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Echantillons : P028 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M029	**Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800** **Echantillons : P029** **Description :** **-Isolant**	**Présence d'amiante** **(Après analyse en laboratoire)**	
M030	**Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800** **Echantillons : P030** **Description :** **-Isolant**	**Présence d'amiante** **(Après analyse en laboratoire)**	
M031	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Echantillons : P031 Description : -Joint mousse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M032	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Echantillons : P032 Description : -Isolant (bas)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M033	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Echantillons : P033 Description : -Isolant (haut)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M034	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Echantillons : P034 Description : -Filtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M035	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage) Echantillons : P035 Description : -Filtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M036	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage) Echantillons : P036 Description : -Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M037	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage) Echantillons : P037 Description : -Colle isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M038	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage) Echantillons : P038 Description : -Joint	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M039	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B7 (2ème passage) Echantillons : P039 Description : -Flocage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M040	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage) Echantillons : P040 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M041	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage) Echantillons : P041 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M042	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Echantillons : P042 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M043	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Echantillons : P043 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M044	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Echantillons : P044 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M045	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage) Echantillons : P045 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M046	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage) Echantillons : P046 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M047	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage) Echantillons : P047 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M048	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage) Echantillons : P048 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
M049	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage) Echantillons : P049 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
M050	Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage) Echantillons : P050 Description : -Isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Fait à **LEZENNES**, le **19/07/2024**

Par : KUYLLE Claire

Claire KUYLLE

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2024-10208

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

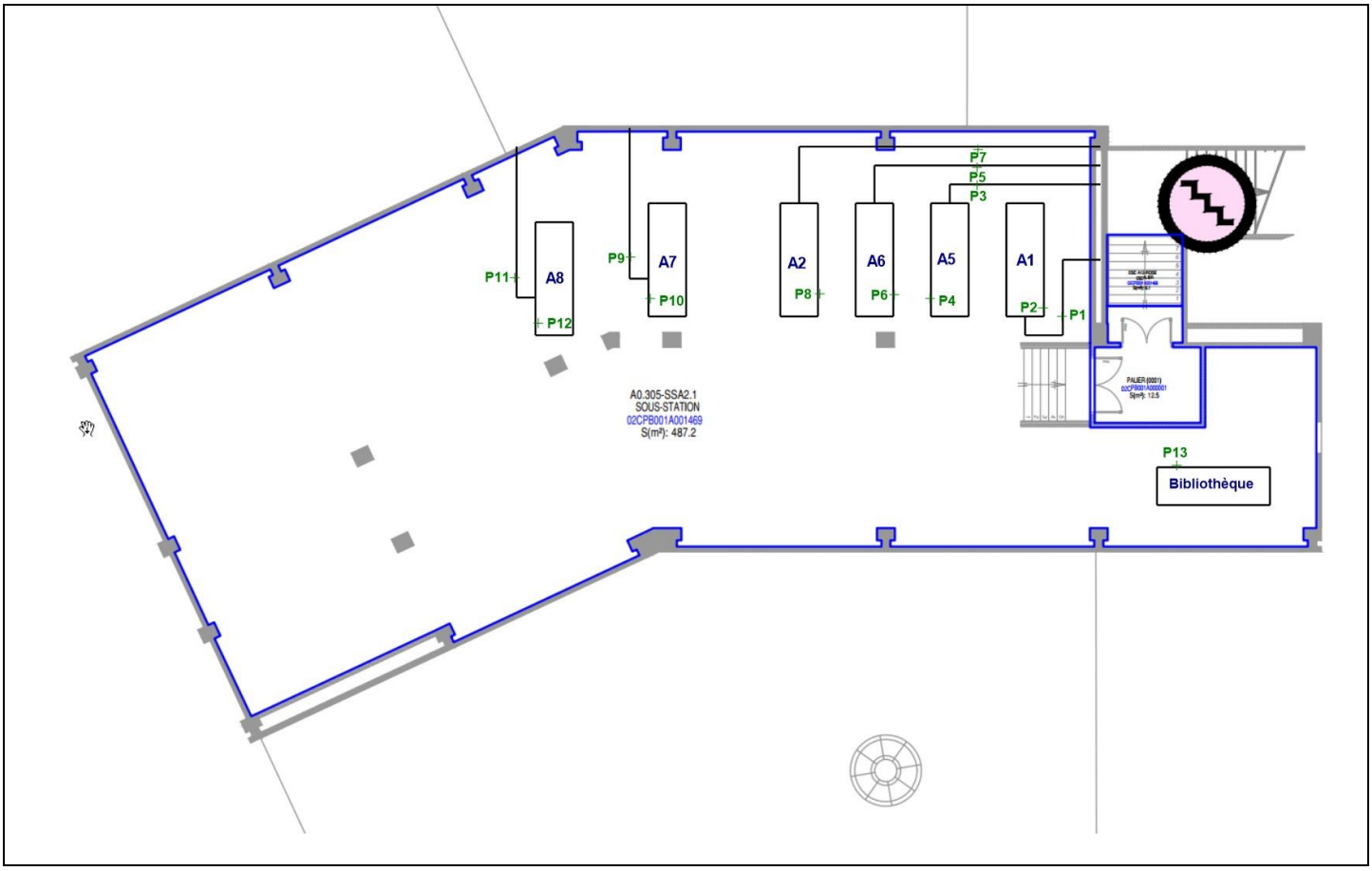
7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

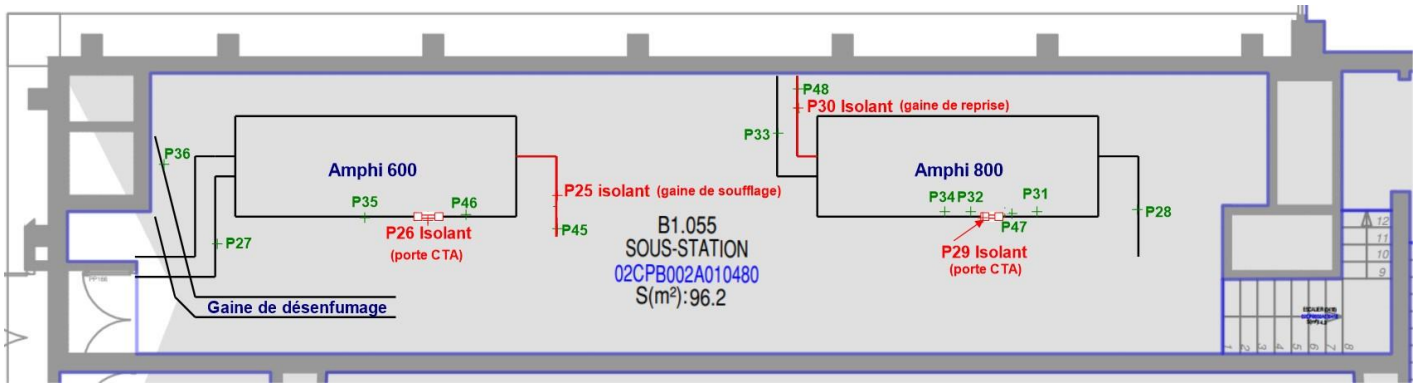
7.5 Recommandations générales de sécurité

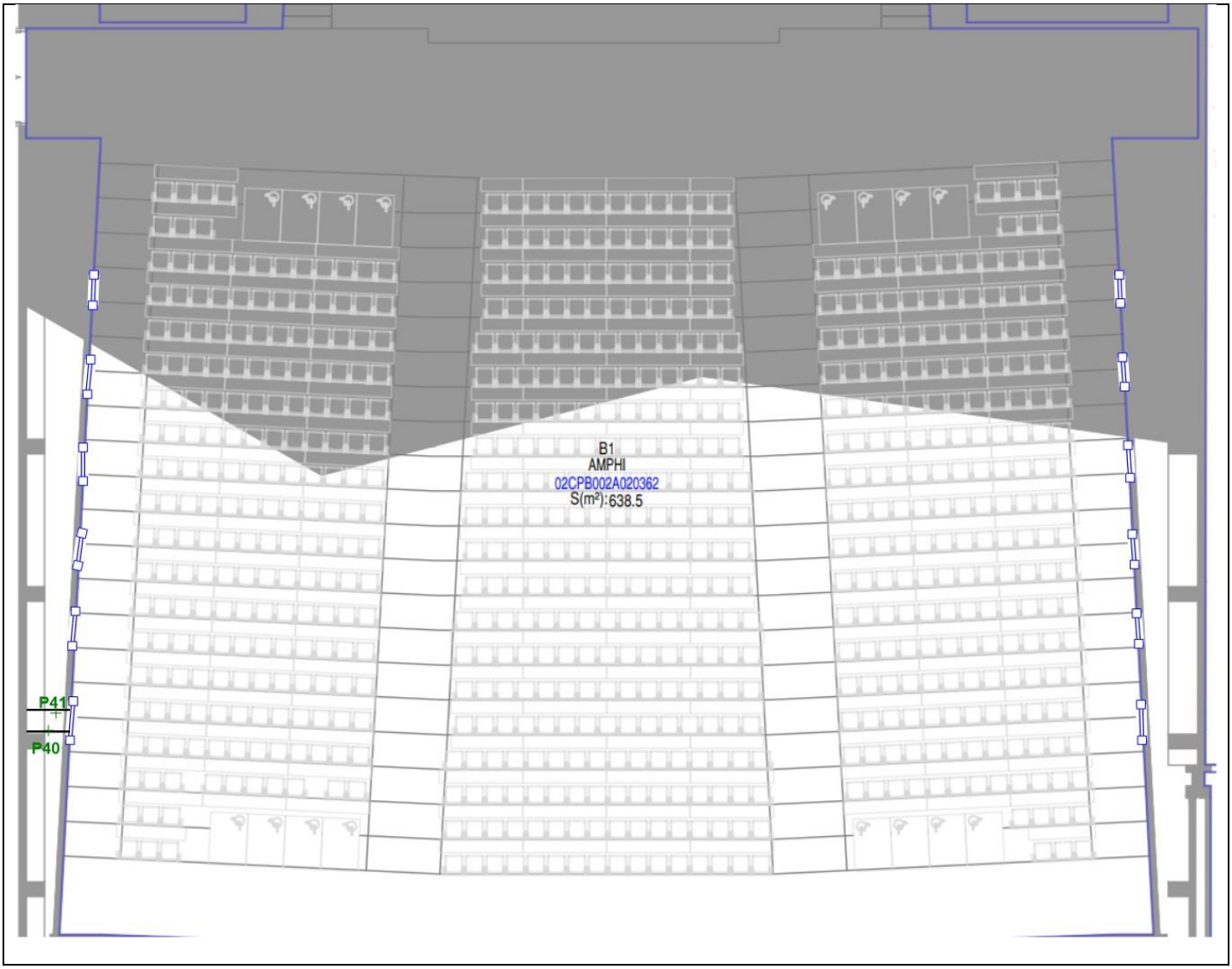
7.6 Documents annexés au présent rapport

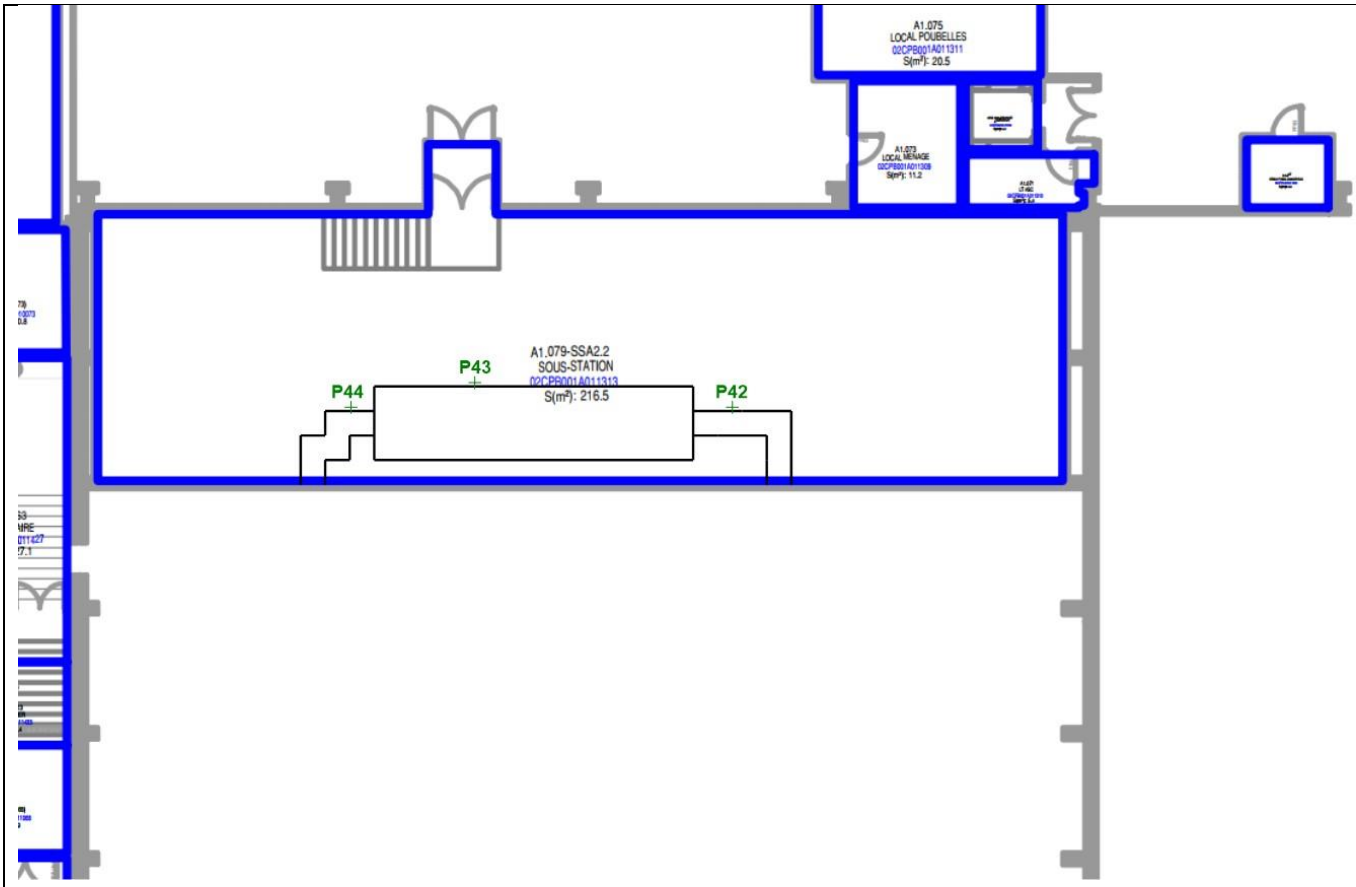
7.1 - Annexe - Schéma de repérage




B7
P24
P23
P39
P22
inconnu
P20
P21
B3
P19
B6
P18
P15 Isolant
(porte CTA)
P37
P14
P38
P50
P49
B5
B2
P16
P17


P48
P30 Isolant (gaine de reprise)
P33
P36
Amphi 600
P35
P46
P26 Isolant
(porte CTA)
P25 isolant (gaine de soufflage)
P45
P27
Gaine de désenfumage
B1.055
SOUS-STATION
02CPB002A010480
S(m²):96.2
Amphi 800
P34 P32
P31
P47
P29 Isolant
(porte CTA)
P28


B1
AMPHI
02CPB002A020362
S(m²):638.5
P41
P40



Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A1 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA002 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A1 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA003 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A5 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA004 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A5 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA005 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A6 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA006 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A6 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA007 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A2 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA008 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A2 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA009 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A7 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA010 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A7 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA011 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A8 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA012 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA A8 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA013 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA bibliothèque Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA014 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Ouvrage : -Conduit de rejet Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA015 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA016 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Kino Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA017 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage) Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA018 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage) Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA019 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage) Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA020 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage) Ouvrage : -Conduit de reprise Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA021 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage) Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA022 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage) Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

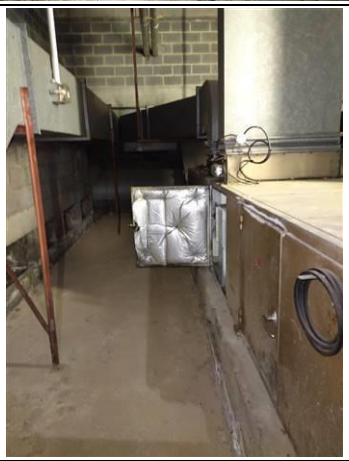
	Photo n° PhA023 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B5 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA024 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B5 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant Localisation sur croquis : M015
	Photo n° PhA025 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B2 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA026 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B2 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

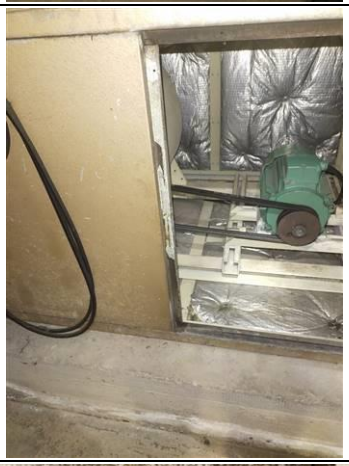
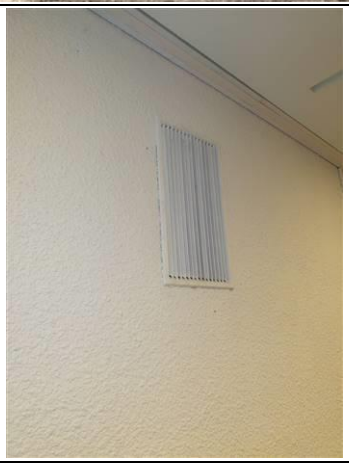
	Photo n° PhA027 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B6 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA028 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B6 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA029 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B3 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA030 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B3 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA031 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi non identifié Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA032 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B7 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA033 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA B7 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA034 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA035 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA036 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA037 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA038 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

	Photo n° PhA039 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 Ouvrage : -Gaine de reprise Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA040 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Joint mousse Description : -Joint mousse
	Photo n° PhA041 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Ouvrage : -CTA Partie d'ouvrage : -Isolant (bas) Description : -Isolant (bas)
	Photo n° PhA042 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Ouvrage : -Conduit de reprise Partie d'ouvrage : -Isolant (haut) Description : -Isolant (haut)

	Photo n° PhA043 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage) Ouvrage : -CTA Partie d'ouvrage : -Filtre Description : -Filtre
	Photo n° PhA044 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage) Ouvrage : -CTA Partie d'ouvrage : -Filtre Description : -Filtre
	Photo n° PhA045 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage) Ouvrage : -Gaine de désenfumage Partie d'ouvrage : -Flocage Description : -Flocage
	Photo n° PhA046 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage) Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Colle isolant Description : -Colle isolant

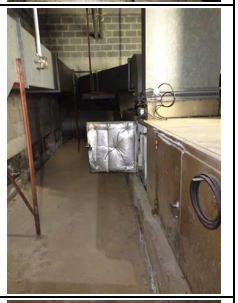
	Photo n° PhA047 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage) Ouvrage : -Porte CTA Partie d'ouvrage : -Joint Description : -Joint
	Photo n° PhA048 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B7 (2ème passage) Ouvrage : -Gaine de désenfumage externe Partie d'ouvrage : -Flocage Description : -Flocage
	Photo n° PhA049 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage) Ouvrage : -Gaine de soufflage Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant
	Photo n° PhA050 Localisation : Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage) Ouvrage : -Trappe CTA Partie d'ouvrage : -Isolant Description : -Isolant

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

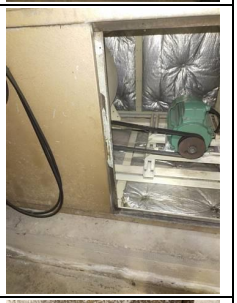
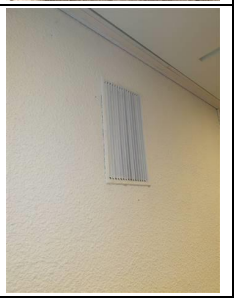
Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M001-P001	Campus Pont de Bois - CTA A1	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M002-P002	Campus Pont de Bois - CTA A1	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M003-P003	Campus Pont de Bois - CTA A5	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M004-P004	Campus Pont de Bois - CTA A5	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M005-P005	Campus Pont de Bois - CTA A6	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M006-P006	Campus Pont de Bois - CTA A6	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M007-P007	Campus Pont de Bois - CTA A2	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M008-P008	Campus Pont de Bois - CTA A2	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M009-P009	Campus Pont de Bois - CTA A7	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M010-P010	Campus Pont de Bois - CTA A7	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M011-P011	Campus Pont de Bois - CTA A8	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M012-P012	Campus Pont de Bois - CTA A8	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M013-P013	Campus Pont de Bois - CTA bibliothèque	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M014-P014	Campus Pont de Bois - CTA B5	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M015-P015	Campus Pont de Bois - CTA B5	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M016-P016	Campus Pont de Bois - CTA B2	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M017-P017	Campus Pont de Bois - CTA B2	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M018-P018	Campus Pont de Bois - CTA B6	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M019-P019	Campus Pont de Bois - CTA B6	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M020-P020	Campus Pont de Bois - CTA B3	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M021-P021	Campus Pont de Bois - CTA B3	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M022-P022	Campus Pont de Bois - CTA Amphi non identifié	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M023-P023	Campus Pont de Bois - CTA B7	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M024-P024	Campus Pont de Bois - CTA B7	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M025-P025	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M026-P026	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M027-P027	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M028-P028	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M029-P029	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M030-P030	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800	-Gaine de reprise	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M031-P031	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	-Porte CTA	-Joint mousse	-Joint mousse	
2024-10208/M032-P032	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	-CTA	-Isolant (bas)	-Isolant (bas)	
2024-10208/M033-P033	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	-Conduit de reprise	-Isolant (haut)	-Isolant (haut)	
2024-10208/M034-P034	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (2ème passage)	-CTA	-Filtre	-Filtre	
2024-10208/M035-P035	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage)	-CTA	-Filtre	-Filtre	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M036-P036	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (2ème passage)	-Gaine de désenfumage	-Flocage	-Flocage	
2024-10208/M037-P037	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage)	-Gaine de soufflage	-Colle isolant	-Colle isolant	
2024-10208/M038-P038	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (2ème passage)	-Porte CTA	-Joint	-Joint	
2024-10208/M039-P039	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B7 (2ème passage)	-Gaine de désenfumage externe	-Flocage	-Flocage	
2024-10208/M040-P040	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage)	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M041-P041	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B1 (2ème passage)	-Trappe CTA	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M042-P042	Campus Pont de Bois - CTA Kino	-Conduit de rejet	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M043-P043	Campus Pont de Bois - CTA Kino	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M044-P044	Campus Pont de Bois - CTA Kino	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M045-P045	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage)	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M046-P046	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 600 (3ème passage)	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M047-P047	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage)	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
2024-10208/M048-P048	Campus Pont de Bois - CTA Amphi 800 (3ème passage)	-Conduit de reprise	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M049-P049	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage)	-Porte CTA	-Isolant	-Isolant	
2024-10208/M050-P050	Campus Pont de Bois - CTA Amphi B5 (3ème passage)	-Gaine de soufflage	-Isolant	-Isolant	

Copie des rapports d'essais :

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

AMIBAT
Madame Claire KUYLLE
2 Rue Jean Jaurès
59260 LEZENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 | Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 | Page1/6
Dossier N° : 24N029361 | Date de réception : 11/07/2024 | Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P1 A1/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P2 A1/Porte	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau de type colle (transparent) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / FME3	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P3 A5/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P4 A5/porte	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau de type colle (transparent) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** * / FME3	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P5 A6/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 | Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 | Page2/6
Dossier N° : 24N029361 | Date de réception : 11/07/2024 | Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	P6 A6/porte	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau de type colle (transparent) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
007	P7 A2/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type tresse de fibres (blanc)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	P8 A2/porte	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau de type colle (transparent) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
009	P9 A7/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	P10 A7/porte	Matériau de type aluminium ; matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau de type colle (transparent) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP * / FME3	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 Page3/6
Dossier N° : 24N029361 Date de réception : 11/07/2024 Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	P11 A8/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (vert) + (gris) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
012	P12 A8/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013	P13 Bibliothèque/porte	Matériau fibreux de type isolant (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	P14 B5/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015	P15 B5/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (gris)(i)	MET * / SC5C	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
016	P16 B2/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
017	P17 B2/porte					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 Page4/6
Dossier N° : 24N029361 Date de réception : 11/07/2024 Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (beige) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
018	P18 B6/soufflage	Matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
019	P19 B6/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
020	P20 B3/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
021	P21 B3/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
022	P22 porte amphi (non identifié)	Matériau (friable) (fibreux) (gris) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
023	P23 B7/soufflage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 Page5/6
Dossier N° : 24N029361 Date de réception : 11/07/2024 Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
024	P24 B7/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
025	P25 Amphi 600/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)(i)	MET * / SC5C	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
026	P26 Amphi 600/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)(i)	MET * / SC5C	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
027	P27 Amphi 600/reprise	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (beige) + (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
028	P28 Amphi 800/soufflage	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (noir) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / YUQ8	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
029	P29 Amphi 800/porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (beige) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)(i)	MET * / SC5C	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114362-01 Date d'émission de rapport : 12/07/2024 11:19 Page6/6
Dossier N° : 24N029361 Date de réception : 11/07/2024 Date d'analyse : 11/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
030	P30 Amphi 800/reprise	Matériau fibreux de type isolant (jaune) + (gris) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / SC5C	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)
(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer le résultat.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Mohamed Chaib
Chef de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

AMIBAT
Madame Claire KUYLLE
2 Rue Jean Jaurès
59260 LEZENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114840-01 | Date d'émission de rapport : 15/07/2024 22:48 | Page1/3
Dossier N° : 24N029776 | Date de réception : 15/07/2024 | Date d'analyse : 15/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P31 Amphi 800 Joint mousse porte	Matériau souple (jaune) + (blanc) ; matériau de type mousse (noir)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P32 Amphi 800 isolant bas	Matériau de type peinture (fibreux) (brillant) (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau fibreux de type isolant (blanc) + (jaune) ; matériau (pulvérulent) (gris)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P33 Amphi 800 isolant conduit de reprise haut	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FLWA	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P34 Amphi 800 filtre	Matériau fibreux de type isolant (gris) ; matériau (pulvérulent) (gris)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P35 Amphi 600 filtre	Matériau fibreux de type isolant (gris) ; matériau (pulvérulent) (gris)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	P36 Amphi 600 Flocage gaine de désenfumage externe	Matériau friable fibreux de type flocage (gris)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114840-01 Date d'émission de rapport : 15/07/2024 22:48 Page2/3
Dossier N° : 24N029776 Date de réception : 15/07/2024 Date d'analyse : 15/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	P37 B5 Colle isolant/gaine de soufflage	Matériau semi-dur (beige) + (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / TY8U	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	P38 B5 Joint/porte	Matériau souple de type joint (noir) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FETP	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	P39 B7 Flocage gaine de désenfumage externe	Matériau friable fibreux de type flocage (gris) ; matériau (pulvérulent) (gris)	**MET** * / FETP	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	P40 Amphi B1 Isolant/gaine de soufflage	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau dur de type ciment (gris) ; matériau (pulvérulent) (orange) + (noir)	**MET** * / FETP	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
011	P41 Amphi B1 Isolant/Trappe	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau de type mousse (noir)	**MET** * / FETP	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-114840-01 | Date d'émission de rapport : 15/07/2024 22:48 | Page3/3
Dossier N° : 24N029776 | Date de réception : 15/07/2024 | Date d'analyse : 15/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Campus Pont de Bois CTA

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Laurie Wasielewski
Technicien Analyste

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

AMIBAT
Madame Claire KUYLLE
2 Rue Jean Jaurès
59260 LEZENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-115713-01 — Date d'émission de rapport : 17/07/2024 22:33 — Page1/3
Dossier N° : 24N030322 — Date de réception : 17/07/2024 — Date d'analyse : 17/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Suite
Le 17/07/2024

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P42 SS Kino Isolant retour Amphi	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P43 SS Kino Isolant porte	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (gris)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P44 SS Kino Isolant soufflerie Amphi	Matériau semi-dur (marron) ; matériau de type aluminium (gris) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P45 SS Amphi 600 Isolant soufflage Amphi 600	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P46 SS Amphi 600 Isolant porte Amphi 60(	Matériau de type aluminium (fibreux) (gris) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau de type tresse de fibres (pulvérulent) (gris)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	P47 SS Amphi 800 Isolant porte Amphi 80(					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-115713-01 Date d'émission de rapport : 17/07/2024 22:33 Page2/3
Dossier N° : 24N030322 Date de réception : 17/07/2024 Date d'analyse : 17/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Suite
Le 17/07/2024

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type aluminium (fibreux) (gris) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007	P48 SS Amphi 800 Isolant air reprise Amphi 800	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	P49 SS B5 Isolant porte B5	Matériau de type aluminium (fibreux) (gris) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	P50 SS B5 Isolant porte soufflage Amphi B5	Matériau de type aluminium (fibreux) (gris) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (pulvérulent) (noir)	**MET** * / FSV4	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Nord SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-HB-115713-01 | Date d'émission de rapport : 17/07/2024 22:33 | Page3/3
Dossier N° : 24N030322 | Date de réception : 17/07/2024 | Date d'analyse : 17/07/2024
Référence dossier Client:2024-10208 Suite
Le 17/07/2024

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Deshayes

Audrey Deshayes
Technicien Analyste

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles ,PA du Pommier
F-62110 Henin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1593
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

NOUS CONTACTER
Votre Agent Général
EI OKAT JOCELYN

712 AV JEAN JAURES
59790 RONCHIN

03 20 53 50 04
@ agence.okat@axa.fr

N° ORIAS 10 057 831 (JOCELYN OKAT)
www.orias.fr/

Assurance et Banque

SARL AMIBAT
2 RUE JEAN JAURES
59260 LEZENNES

LE **MARDI 9 JANVIER 2024**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3351961704
Votre contrat
0000010292065104
Date d'effet
13/08/2018

IMPORTANT
Document à conserver
Cette attestation fait partie intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SARL AMIBAT
2 RUE JEAN JAURES
59260 LEZENNES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010292065104** ayant pris effet le **13/08/2018.**
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :
*** Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)**
*** Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante**
*** Acoustique sans préconisations de travaux**
*** Diagnostic technique amiante**
*** Contrôle visuel amiante- diagnostic amiante avant travaux /démolition sans préconisation de travaux**
*** Contrôle visuel amiante - diagnostic amiante après travaux**
*** Recherche de plomb avant travaux/ avant démolition**
*** Recherche de plomb après travaux/après démolition**

MESURES HYDROCARBURES : PRELEVEMENT EN CAROTTEUSE SUR L'ENROBES POUR DES ANALYSES D'HYDROCARBURES

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE, DE PRECONISATIONS, DE TRAVAUX D'INSONORISATION

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **01/01/2025** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 09/01/2024
Mathieu GODART

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

Directeur Général Délégué



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties"ci-après)	**10 000 000 €** par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	**10 000 000 €** par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	**1 500 000 €** par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000 €** par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**500 000 €** par année d'assurance dont **300 000 €** par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**200 000 €** par année d'assurance dont **200 000 €** par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**200 000 €** par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000 €** par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat

3 / 3

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 5771 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Madame KUYLLE Claire

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 06/10/2020 - Date d'expiration : 05/10/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 06/10/2020 - Date d'expiration : 05/10/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 10/11/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification – Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev16

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible